



VILLE  
DE  
MOREUIL

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

## Préambule – Rappels réglementaires

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est obligatoirement précédé dans les deux mois d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Instauré par la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et modifié par la Loi n°2015-771 dite « Loi NOTRE » du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire est la première étape publique du cycle budgétaire.

Le DOB donne lieu à l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire qui est présenté au Conseil municipal.

Le rapport intègre :

- Les orientations budgétaires de la collectivité,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire informe donc les membres du Conseil du contexte économique, de ses répercussions sur la ville de Moreuil en matière de projection de recettes et de dépenses, et des équilibres qui en résultent.

Dans ce cadre, les données chiffrées représentent des ordres de grandeur et ne préjugent en rien des décisions qui seront prises par le Conseil Municipal lors du vote du budget 2020.

Les données du présent rapport sont sous réserve du Compte Administratif 2019.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Conformément aux dispositions de l'article D2312-3, C. du CGCT, le présent rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

## **I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

Pour une meilleure appréhension du contexte global et de l'impact de la crise, ce chapitre présentera la situation et les perspectives pré-Covid (A.) et post-Covid (B.).

### **A. Contexte pré-Covid 19.**

#### **1) Monde et Zone euro : une situation au ralenti et des doutes persistants**

Au niveau mondial, l'année 2019 a été marquée par un ralentissement général de l'économie mondiale.

Cette décélération, dans un environnement pourtant de faible inflation et de politiques monétaires favorables, est notamment dû à de fortes incertitudes et tensions géopolitiques :

- Guerre commerciale entre la Chine et les Etats- Unis,
- Absence d'accord sur le Brexit,
- Ampleur du ralentissement en Chine,
- Élections européennes,
- Montée des populismes,
- Crise commerciale Etats-Unis-Chine (conflit Huawei)

Les incertitudes et la mise en place de taxes sur les importations ont déjà eu une incidence sur la croissance avec un ralentissement du PIB mondial de 3,7 % en 2018 à 3 % en 2019 (estimations Natixis).

La fin d'année et le début 2020 ont permis de lever certains doutes : les tensions commerciales ont diminué, absence de Brexit dur (même s'il reste à définir les futures relations UK-UE) ...

Ces éléments devraient permettre une reprise cyclique en 2020, surtout avec le maintien d'une politique monétaire avantageuse et de taux d'intérêts toujours intéressants.

Cependant la pandémie de COVID-19 et le ralentissement de l'économie chinoise (notamment et surtout les exportations) peuvent modifier ce scénario.

Concernant la Zone euro, après une reprise de la croissance au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti aux deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.

La croissance du PIB devrait rester faible au premier semestre mais une reprise progressive pourrait se matérialiser au cours du second semestre 2020 en l'absence de choc extérieur majeur. Les

facteurs intérieurs devraient rester favorables, avec une demande domestique soutenue par la hausse de l'emploi, l'absence de tension inflationniste, un policy mix accommodant, la faiblesse de l'inflation...

Cependant, les doutes et incertitudes géopolitiques subsistent (menace de taxes d'importation USA-UE, relations avec les GAFA...)

Après avoir ralenti de 1,9 % en 2018 à 1,2 % en 2019, la croissance du PIB en zone euro devrait atteindre 0,8 % en 2020, essentiellement en raison de la faiblesse de la croissance allemande (0,5 % en 2019 et 2020).

## **2) Situation nationale : une amélioration dans un contexte instable**

La croissance française s'est montrée, malgré un ralentissement, plus positive que la situation de la zone euro en 2019, notamment grâce à la demande intérieure, le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée stable.

Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,9 % à 1,2 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable autour de 1,3 % et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

Les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédits des entreprises françaises continue de croître.

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à une amélioration du marché du travail et la baisse du chômage, la faiblesse de l'inflation (1,2%), les faibles taux d'intérêt, les mesures budgétaires améliorant le pouvoir d'achat : baisse de cotisations, suppression de la taxe d'habitation, prime d'activité, prime exceptionnelle de fin d'année (suite au mouvement des gilets jaunes), baisse de l'imposition, heures supplémentaires défiscalisées.

### 3) Le contexte national : la loi de finances pour 2020.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 a été validée le 18 décembre 2017 par le Conseil Constitutionnel.

La loi de finances initiale (LFI) pour 2020 a été publiée au JO du 29 décembre 2019.

Cette Loi de finances s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation 2018-2022 et a toujours pour particularité de présenter la réforme fiscale due à la suppression programmée de la taxe d'habitation.

#### Les mesures principales :

- ❖ **Augmentation des transferts financiers de l'Etat aux collectivités** (115,7 Mds €), de + 3,3% par rapport à 2019 (notamment en raison des compensations pour la suppression de la TH).
- ❖ **Stabilisation des concours de l'Etat aux collectivités** : 49,1 Mds € (48,8 Mds € en 2019).
- ❖ **+ 17,7% des PSR** (prélèvements sur recettes) au profit des collectivités territoriales
- ❖ **Stabilisation de la DGF 2020** : 26,847 Mds € (26,948 Mds € en 2019)
- ❖ **Dotations d'investissement du bloc communal et des départements** : 2 Mds €
- ❖ **Dotations d'investissement** : 1,8 Mds € (DETR : 1,046 Mds € et DSIL : 570 millions €).
- ❖ **Augmentation des dotations de péréquation verticale** du bloc communal et des départements de + 190 Millions € pour atteindre 8,2Mds € en 2020 (dont 1,692 Mds € pour la DSR).
- ❖ **FCTVA** : Augmentation de +6,2% en 2020 pour atteindre 6 Mds €  
Automatisation du FCTVA de nouveau décalé à 2021
- ❖ **Revalorisation forfaitaire de + 0,9% des bases TH en 2020** (taux et abattement restent figés sur 2019).
- ❖ **Fin de la TH fixée à 2023**
- ❖ **Réforme fiscale** : en 2021, le taux du Foncier Bâti (FB) des départements sera transféré aux communes. Ainsi, en 2021, le taux du FB d'une commune sera égal à la somme des taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes votent leur taux FB sur la base de ce taux global.  
  
Des disparités vont se créer car il n'y aura pas de compensation parfaite commune par commune. En conséquence, un coefficient correcteur sera créé. Si cela n'est pas suffisant, l'Etat abondera. Au contraire si une commune est gagnante dans la limite de 10 000 €, elle conservera la somme.
- ❖ **Révision des bases valeurs locatives des locaux d'habitations** (pour application 2026).

## **B. Conséquences de la crise sanitaire**

L'impact de la crise sanitaire est encore très sous-estimé et surtout aucune estimation n'est pour l'instant fiable en raison des incertitudes quant à la persistance du Covid-19.

### **1) Le soutien de l'Etat et ses conséquences.**

Le soutien aux entreprises françaises repose aujourd'hui essentiellement sur des mesures de trésorerie et de garantie des prêts, et non sur des outils d'absorption immédiate des pertes ou de recapitalisation du secteur privé.

Les mesures de soutien aux entreprises et aux ménages vont considérablement dégrader les finances publiques

Depuis le début de la crise, l'Etat a mobilisé plus de 450 milliards € soit 20% de la richesse nationale en diverses actions :

- Le chômage partiel : 8,6 millions de salariés (sur 11,3 millions de dossiers déposés) en avril 2020, soit un tiers des salariés. Coût estimé par l'Etat : 24 milliards €.
- Report de charges : 12 milliards €
- Augmentation du fonds de solidarité pour les petites entreprises et les indépendants : jusqu'à 7 milliards €.
- Garantie des prêts des entreprises
- Recapitalisation des entreprises en difficulté, avances remboursables pour les PME...

La période de récession qui s'annonce sera pire que la crise de 2008 :

- Les services de l'Etat estiment que chaque mois de confinement a représenté 3 points de PIB en moins pour le pays.
- Le PIB devrait se contracter de 11% au minimum.
- La baisse prévisionnelle des recettes fiscales est estimée à plus de 42 milliards €.

## 2) Impact sur les recettes publiques et les collectivités.

Fin avril, les projections de perte fiscales étaient les suivantes :

- Entre 1 et 1,9 milliard € de perte de versement mobilité
- Chute de la taxe de séjour
- Recettes de la TVA : - 9,1 milliards €
- Taxe sur les carburants (TIPCE) : -1,5 milliard €
- Baisse de la CVAE et de la CFE pour 2021.

Pour les collectivités, le gouvernement table sur une fragilisation de 7% à 10% du total des recettes pour 2020. Les départements et les régions seront le plus touchés (compétence économique, touristique, transports...)

Le déficit public augmentera à 9% du PIB (3,9% initialement prévu dans le premier budget rectificatif), au lieu des 3% de la règle européenne.

Actuellement à 101,2 % (2438,5 milliards d'€), la dette publique passera à environ 121 % du PIB (au lieu des 60% de la règle européenne) en fin d'année selon les pires projections.

Enfin, sur le plan européen, l'action monétaire de la Banque Centrale Européenne a permis de contenir les coûts de financement des États de la zone euro, au moment où ceux-ci doivent emprunter pour financer leurs plans de soutien. En revanche, la réponse budgétaire européenne n'est à ce jour pas définie : si la Commission européenne a décidé d'un soutien financier direct aux États membres au titre des crédits encore non alloués de la politique de cohésion, aucune proposition permettant de dégager des moyens budgétaires nouveaux n'a encore rencontré de consensus.

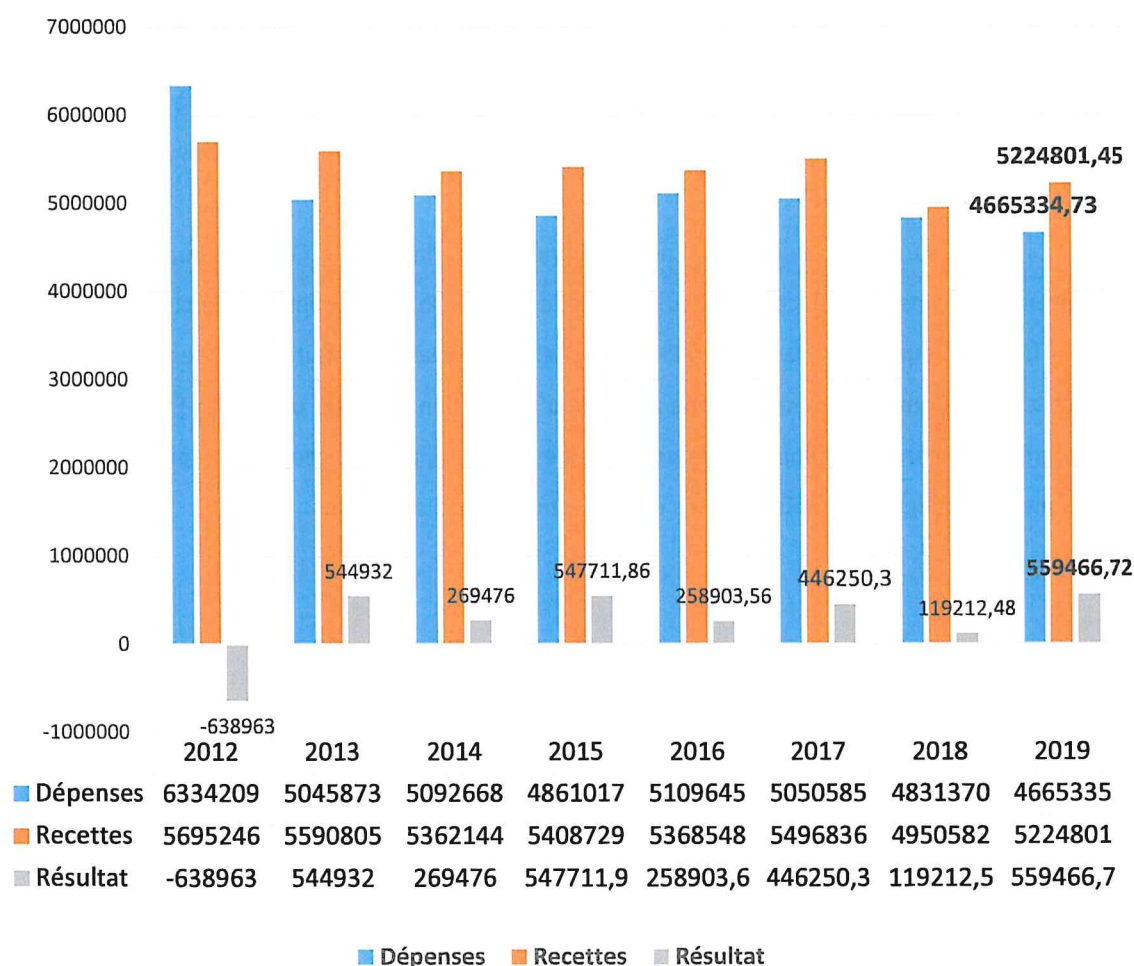
## II. ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Les équilibres de fonctionnement.

L'année 2019 présentera un excédent de fonctionnement d'environ 677 158,54 € (sous réserve du CA et en comprenant l'intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire). Pour rappel, en 2018, le résultat était de 138 293,35 €.

Après un exercice 2018 faible, dû au recul des recettes et au non accomplissement de transferts à l'intercommunalité, 2019 connaît de très bons résultats financiers marqués à la fois par une maîtrise des dépenses de fonctionnement (qui sont pour la 4<sup>ème</sup> année en baisse), et par un maintien des recettes.

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2012-2019



*Hors virement à l'investissement (023), hors résultat d'exploitation reporté (002) et opérations de régularisation (042)*



## B. Des recettes stabilisées

Comme développé lors des derniers rapports d'orientation budgétaire, la commune, confrontée à la baisse des dotations de l'Etat, se doit d'optimiser ses recettes.

Les recettes de fonctionnement sont composées des chapitres suivants :

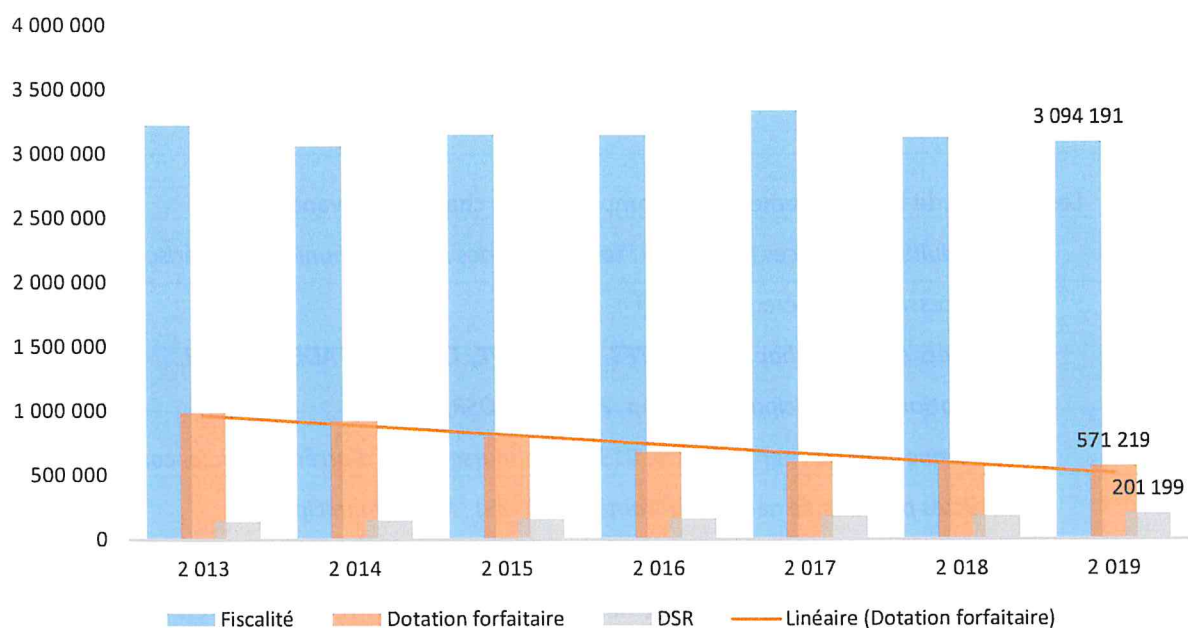
- *Produits des services (chap. 70) : tarification des services municipaux (périscolaire, cantine, concession cimetièrre, culturel...)*
- *Impôts et taxes (chap. 73): TH-TFB-TFNB, TLPE, TASCOM, TADEM, FNGIR...*
- *Dotations et participations (chap. 74) : DGF, DSR, CAF ...*
- *Atténuations de charges (chap. 013) : remboursements d'arrêts maladie, contrats aidés.*
- *Autres produits de gestion courante (chap. 75) : loyers municipaux...*

La balance de fonctionnement est nettement positive, les recettes ont en effet augmenté de pratiquement 275 000 € par rapport à l'année 2018, même si la fiscalité continue de diminuer.

Exceptées la Fiscalité et les atténuations de charges, tous les chapitres sont en augmentation par rapport à 2018 et au-dessus des prévisions initiales. Au final, la commune a perçu 105 % des recettes attendues.

Les deux recettes principales, représentant plus de 86% des recettes de fonctionnement, restent les dotations et participations (27% des recettes), et la fiscalité (59,2% des recettes)

## Evolution des ressources principales : Fiscalité et DGF



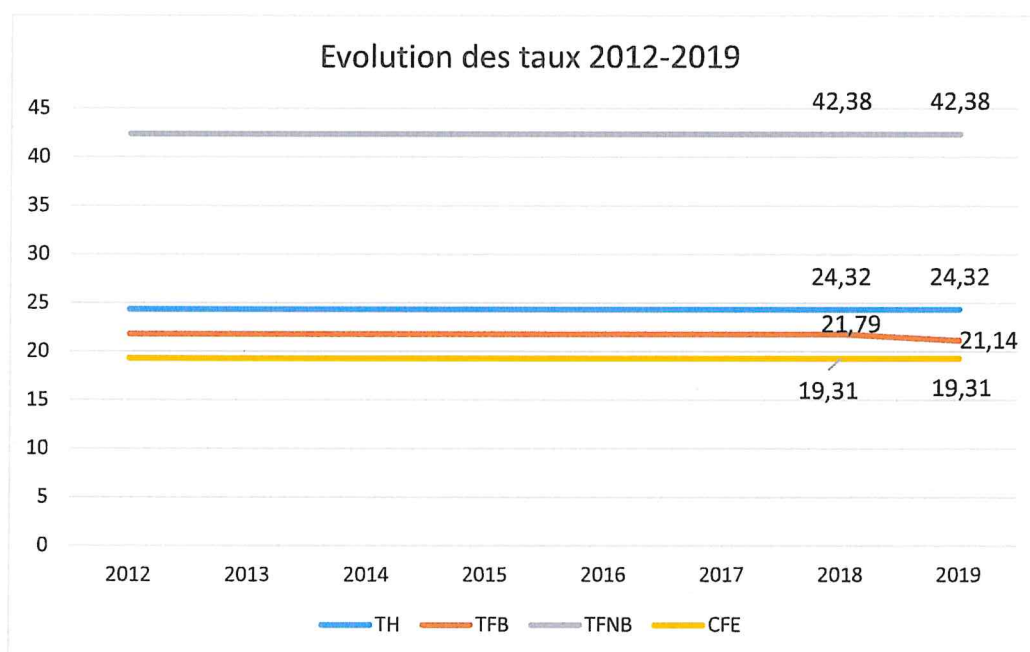
→ Tableau comparatif des recettes issues de la fiscalité et de la DGF

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013-2019
<b>Fiscalité</b>	3 227 000	3 065 000	3 151 000	3 146 706	3 334 969	3 125 969	3 094 191	
<b>Dotation forfaitaire</b>	991 966	926 359	806 051	681 921	607 713	590 639	571 219	
<b>DSR</b>	142 482	150 377	159 491	163 483	180 043	183 685	201 199	
	4 361 448	4 141 736	4 116 542	3 992 110	4 122 725	3 900 293	3 866 609	<b>-12,79 % Soit -494 839 €</b>

## 1. Fiscalité

La fiscalité repose principalement sur les 4 « vieilles » :

- *Taxe d'Habitation (TH),*
- *Taxe sur le Foncier Bâti (FB),*
- *Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB),*
- *Contribution Foncière des Entreprises (CFE) (l'ancienne Taxe Professionnelle)*



Le produit des impôts et taxes représente 59,22 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Moreuil.

Suite aux transferts de compétences à l'intercommunalité, la commune a décidé de diminuer le taux de la taxe sur le foncier bâti en 2019 (21,79 à 21,14).

La suppression de la Taxe d'Habitation concernera l'intégralité des contribuables en 2023.

Cette mesure n'a pas pour effet de supprimer le pouvoir de l'assemblée délibérante de fixer le taux d'imposition de la taxe d'habitation. Néanmoins, si la commune décidait une augmentation de ce taux, l'exonération de Taxe d'habitation ne concernerait pas la partie de la taxe liée à l'augmentation du taux décidée par la commune. Les ménages exonérés paieraient donc la différence correspondant à l'écart entre l'ancien et le nouveau taux.

Pour rappel, en 2021, le taux du Foncier Bâti des départements sera transféré aux communes. Ainsi, en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme des taux FB communal et départemental de 2020.

Pour les années suivantes, les communes votent leur taux FB sur la base de ce taux global.

Des disparités vont se créer car il n'y aura pas de compensation parfaite commune par commune. En conséquence, un coefficient correcteur sera créé.

Si cela n'est pas suffisant, l'Etat abondera. Au contraire si une commune est gagnante dans la limite de 10 000 €, elle conservera la somme.

Si la CVAE a légèrement augmenté, la commune a perçu moins de taxe sur la consommation d'électricité suite au transfert de cette dernière à la FDE80 dans le cadre du marché de modernisation de l'éclairage public.

Au global, la recette fiscale a diminué de 31 777 € par rapport à 2018.

## 2. Dotations

Hors fiscalité (cf. 1)), la Dotation Globale de Fonctionnement est composée des dotations suivantes représentant les principales recettes de fonctionnement de la municipalité :

- La Dotation forfaitaire
- La Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.) (qui comprend la DSR « bourg centre » et « péréquation »)

En 2011, la commune percevait 1 007 047 € de dotation forfaitaire et 105 515 € de DSR.

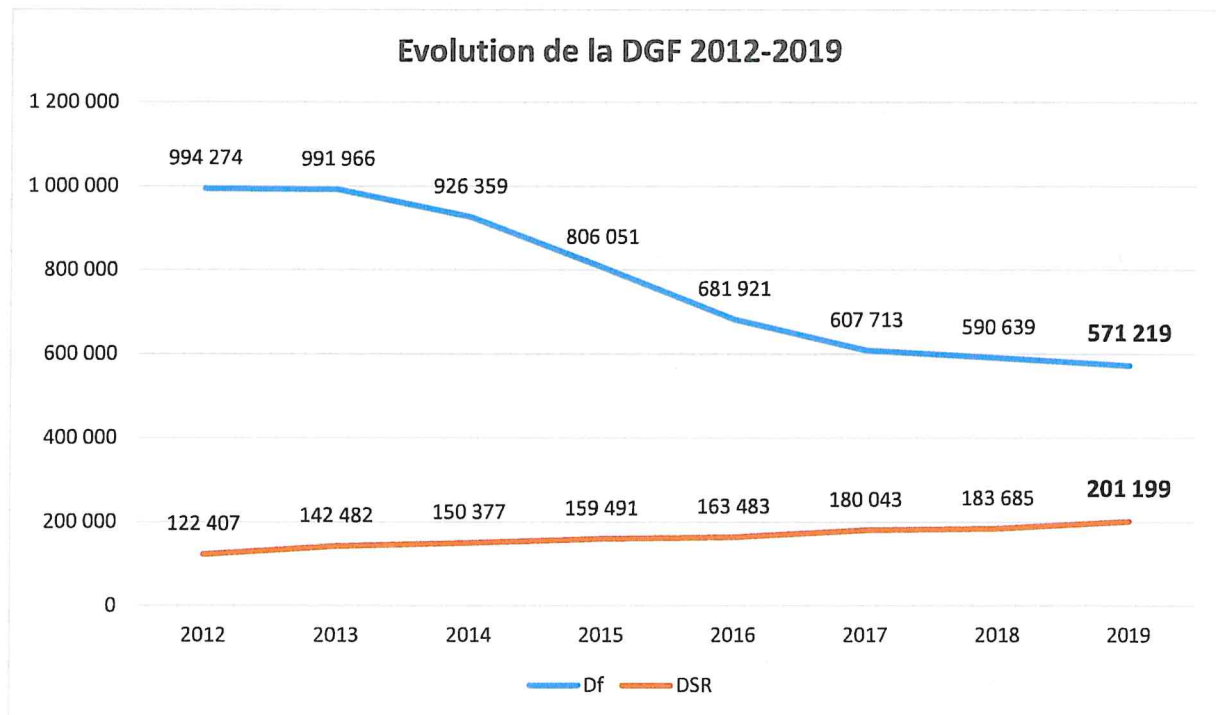
La commune perçoit près de 420 000 € de moins de Dotation forfaitaire par an par rapport à 2012. Au cumulé, sur 8 années, c'est plus d'1,8 million d'euros de pertes pour la collectivité.

Alors certes la Dotation de Solidarité Rurale augmente dans le même temps, mais de moins de 80 000€ sur la même période.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012 - 2019	
<b>Df</b>	994 274	991 966	926 359	806 051	681 921	607 713	590 639	571 219	<b>-42,54 %</b>	<b>soit -423 055 €</b>
<b>DSR</b>	122 407	142 482	150 377	159 491	163 483	180 043	183 685	201 199	<b>+64,36 %</b>	<b>soit +78 792 €</b>

Chute libre de la Dotation Forfaitaire sur le mandat 2014-2020 : plus d'un 1 858 406 € de recettes cumulées perdues sur le 6 exercices.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
-12773	-12773	-12773	-12773	-12773	-12773	-12773	-12773	
	-2308	-2308	-2308	-2308	-2308	-2308	-2308	
		-65607	-65607	-65607	-65607	-65607	-65607	TOTAL
			-120308	-120308	-120308	-120308	-120308	
				-124130	-124130	-124130	-124130	
					-74208	-74 208	-74208	
						-17074 €	-17074	
							-19420 €	-1 886 234 €



L'année 2018 marque la stabilisation de la baisse de la DGF au titre de l'effort demandé aux collectivités territoriales pour le redressement des comptes publics mais la diminution continue. Conformément aux simulations de l'AMF, la commune a perdu près de 20 000 € en 2019. Le montant de la dotation de solidarité rurale est toujours en légère augmentation, et son évolution se fera toujours en fonction des variables qui la composent (le potentiel financier par habitant par exemple, la longueur de voirie, l'évolution démographique de la commune...).

### 3. Autres recettes

- 013 – Atténuations de charges : ce chapitre continue de diminuer. En 2019, les recettes ont été inférieures de 22 740 € par rapport à 2018. Ce résultat s'explique par la diminution des remboursements des arrêts maladies (eux-mêmes en diminution) et à la fin des contrats aidés.

- 70 – Produits des services : ce chapitre est en forte augmentation : + 78 436,99 € que l'année 2018 (304 914€ réalisé en 2018).

Avec un résultat de 383 351,71 € de recettes, ce chapitre est directement impacté par les transferts de services à l'intercommunalité.

Des pertes de recettes avec le transfert de la crèche (6 mois), mais également des produits supérieurs avec le remboursement du temps scolaire des Astem municipales par la CCALN (11 mois sur 2019 et le 12<sup>ème</sup> sera passé sur 2020).

Enfin, si les résultats des redevances culturelles se stabilisent au-dessus de la barre symbolique des 10 000 € (11 339 € sur 7 000€ attendus) les résultats des services à la population sont en hausse : la cantine (126 993,60 € soit + 11 959,44€ ), le périscolaire (82 762,10 € soit +4 546,80€).

- 75 – Autres produits de gestion courante (loyers) : ce chapitre a légèrement augmenté (156 316,29 € encaissé sur 145 000 € prévu) en raison de la signature de nouveaux baux.

- 77 – Produits exceptionnels : du fait de la vente du terrain du SDIS (100 000 €), ce chapitre est en forte augmentation (article 775 – Produits des cessions d'immobilisations).

#### Conclusion :

Malgré la diminution régulière des ressources fiscales et des dotations, et le transfert de la taxe sur la consommation finale d'électricité à la FDE80, la commune a réussi à dégager des recettes importantes en 2019.

Les taux d'imposition ont été maintenus et la taxe sur le foncier bâti a même légèrement diminué en raison des transferts à l'intercommunalité.

Les services à la population sont fortement utilisés, les recettes correspondantes en témoignent.

Afin de pouvoir se constituer une capacité d'autofinancement suffisante, il est indispensable de stabiliser les dépenses de fonctionnement.

C. La nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

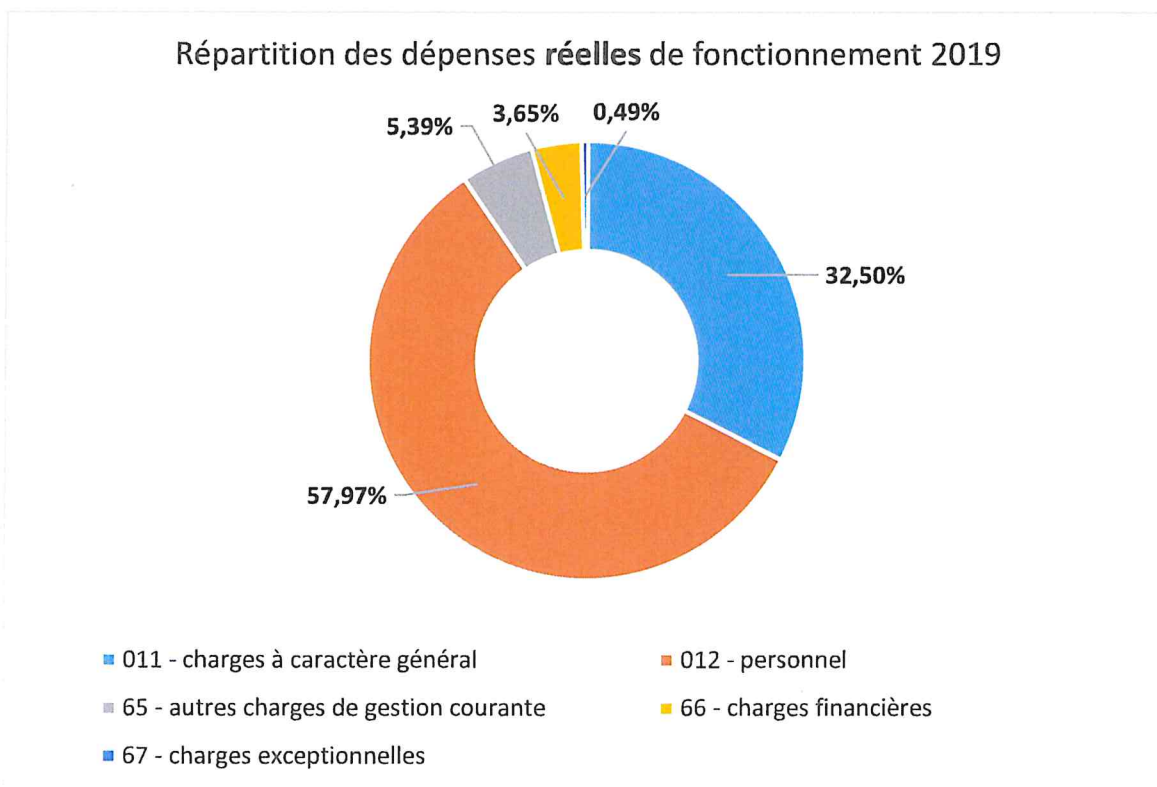
Les dépenses principales d'une collectivité sont les dépenses de personnel (chap.012) et les dépenses à caractère général (chap.011).

Pour Moreuil, ces postes représentent respectivement 53,41 % et 29,94 %, soit pratiquement 85 % des dépenses de fonctionnement. Leur maîtrise est donc nécessaire.

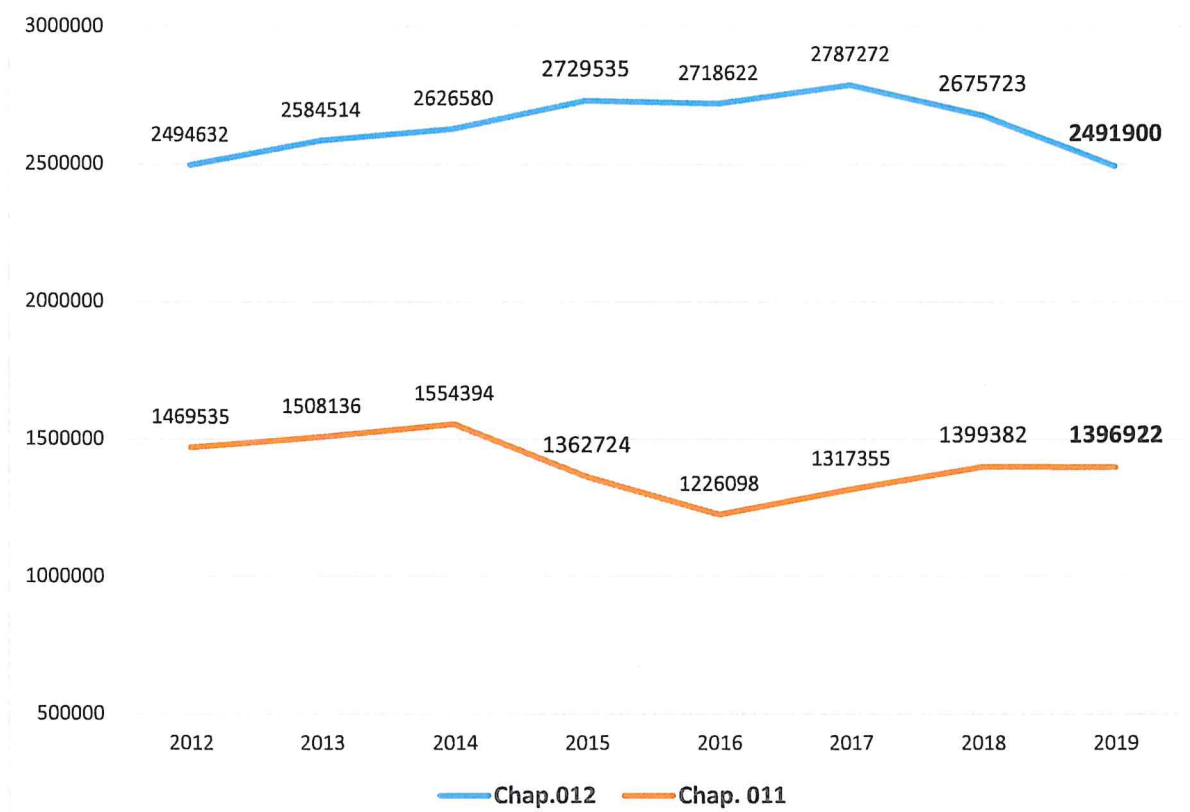
Les transferts de l'Etat ont un impact direct sur ces chapitres. Ainsi, la municipalisation temporaire de l'école de musique et de ses enseignants, l'instauration des temps d'activités périscolaires, puis l'arrêt de l'instruction du Droit des sols par les services déconcentrés ont impliqué des dépenses supplémentaires pour la collectivité ces dernières années.

Malgré plusieurs reports successifs, la commune a transféré le service crèche et le RAM le 1<sup>er</sup> juillet 2019 à l'intercommunalité avec comme conséquence une diminution du 012. Il faudra cependant attendre 2020 pour avoir un bilan sur une année complète.

En 2019, et comme depuis plusieurs années, les dépenses de personnel et les dépenses à caractère général ont été maîtrisées.



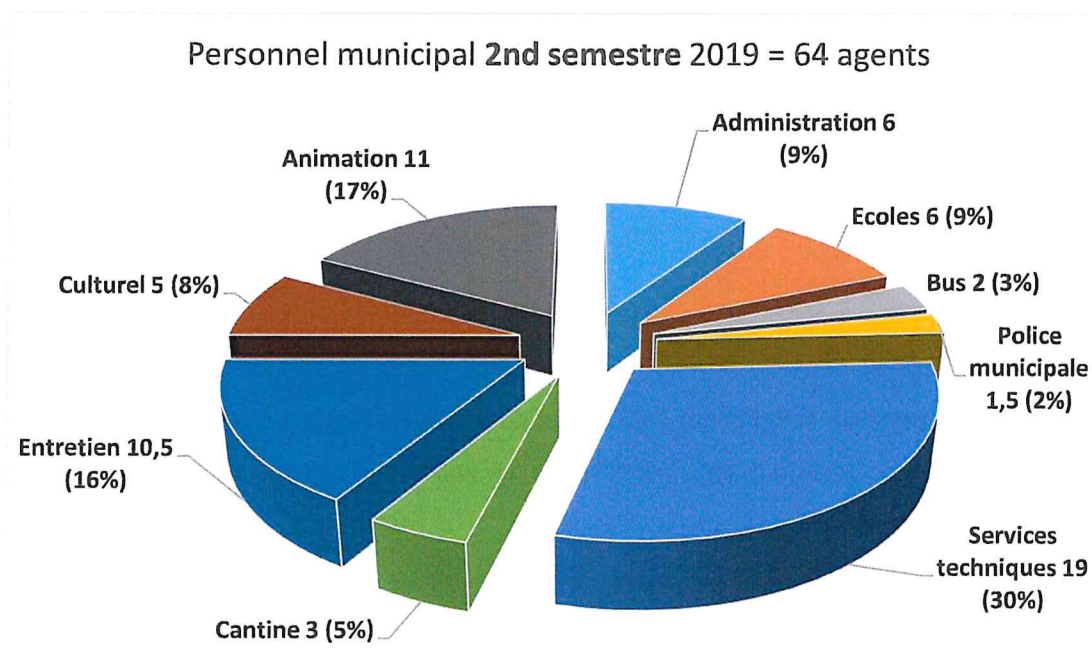
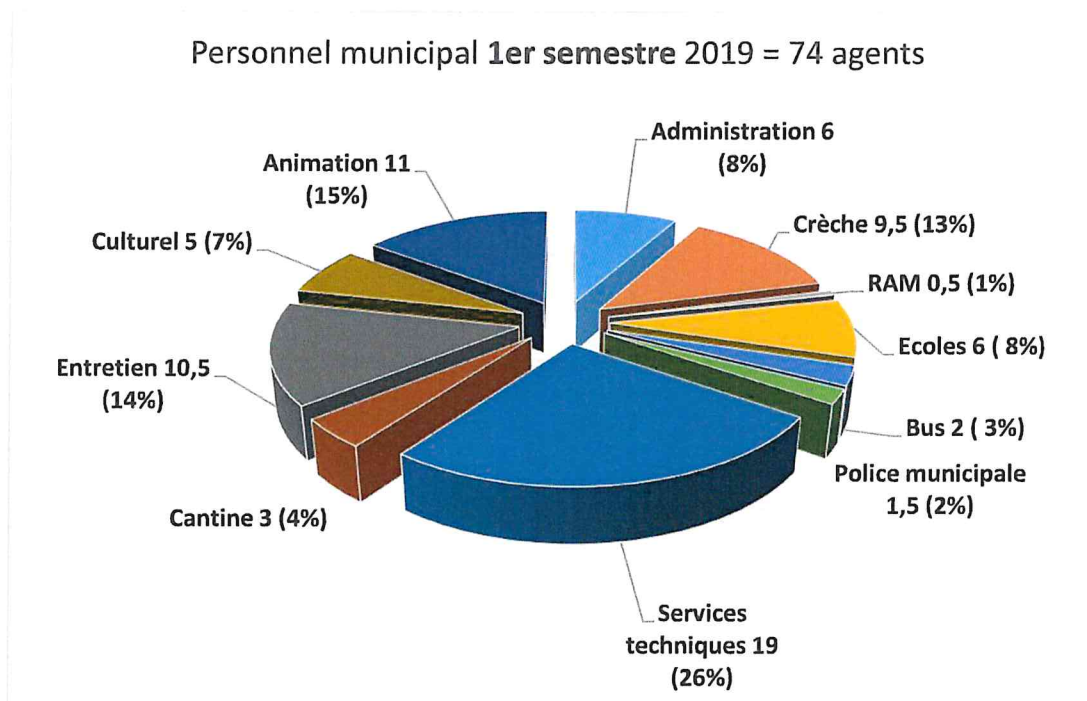
## Evolution des Dépenses principales de fonctionnement



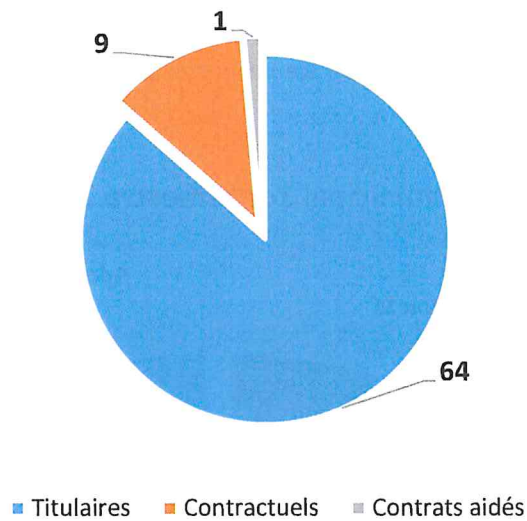


### 1) Le personnel (chapitre 012)

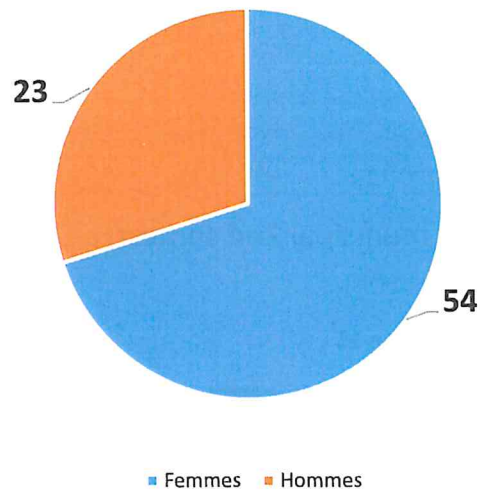
Le chapitre 012 est le poste de dépense le plus important. Il représente actuellement 53,4 % des dépenses de fonctionnement. L'évolution de ce poste est donc primordiale pour les finances de la collectivité.



### Répartition par statut (à partir du 2nd semestre 2019)



### Répartition par sexe (2nd semestre 2019)



Une augmentation « automatique » du budget du personnel :

- Passage automatique des échelons des grilles indiciaires,
- Glissement Vieillesse Technicité
- Point d'indice revalorisé en 2016 (depuis gelé),
- Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), même s'il est actuellement mis en attente,
- Le nouveau Régime Indemnitaire (RIFSEEP),

Part du budget du personnel et assimilé dans le budget de fonctionnement :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
51,58 % Des dépenses de fonctionnement	56,15 % Des dépenses de fonctionnement	53,21 % Des dépenses de fonctionnement	55,19 % Des dépenses de fonctionnement	55,38 % Des dépenses de fonctionnement	53,41 % Des dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de personnel depuis 2014							
2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	
2 626 580	2 729 535	2 718 622	2 787 272	2 675 723	2 491 900	- 6,87 %	- 183 822 €

La collectivité a pris des mesures pour contenir l'augmentation de ce chapitre : non remplacement automatique d'un agent partant en retraite ou en mutation, mutualisation, mise à disposition...

En 2018, avec la réduction drastique de la possibilité de recourir aux contrats aidés, la Ville a vu son nombre de contractuels augmenter, et de ce fait, la dépense également.

Enfin, le glissement vieillesse technicité (variation de la masse salariale à effectif constant compte tenu notamment des avancements d'échelons, avancements de grade, etc...) impacte mécaniquement la masse salariale.

Plusieurs départs en retraite sont programmés fin 2020 et 2021. Les recrutements sont et seront anticipés pour une bonne continuité de service.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, après deux reports, les transferts relatifs à la compétence petite enfance ont eu lieu :

- Service crèche (9 agents)
- Service RAM (1 agent)

La CCALN rembourse la partie du temps scolaire des 6 ATSEM de la ville.

La commune avait budgétisé l'année complète du fait de la complexité des négociations sur la reprise du régime indemnitaire des agents (assurer la non perte de revenus lors du transfert).

L'année 2020 sera le premier exercice complet qui connaîtra les effets de ces transferts.

Après une diminution de 4,00% entre 2018 et 2017, la maîtrise du 012 continue. En effet, l'année 2019 marque une diminution du budget du personnel de - 6,87% par rapport à 2018 (-183 222€).

Et l'année 2020, à effectif constant, sera encore meilleure.

## 2) Les charges à caractère général

Seconde variable d'ajustement possible, le chapitre 011 comprend la majorité des dépenses « courantes » de la ville :

- Fournitures de petit équipement,
- Electricité, gaz, eau, assainissement,
- Eclairage public,
- Alimentation,
- Fournitures administratives,
- Crédit-bail mobilier, locations mobilières,
- Fournitures scolaires,
- Fêtes et cérémonies, action culturelle et sociale,
- Transports,
- ...

Depuis plusieurs exercices, tout en préservant la qualité du service, la collectivité rationalise ce chapitre (*ouverture de la cantine aux agents, actualisation des tarifs du périscolaire, actualisation des tarifs cantine, exonérations fiscales, mise en concurrence systématique*).

2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	
1 554 394	1 362 724	1 226 098	1 317 355,02	1 399 382,19	1 396 922,92	-0,17 %	- 2 459,27 €

L'objectif du DOB 2019 était, comme en 2018, de maintenir ce chapitre sous 1 400 000 €.

C'est chose faite : le budget est constant et équivalent à celui de l'année n-1.

Détail de l'évolution des dépenses 2019 :

- Eau et assainissement : - 17092 €
- Energie – électricité : + 9 419 €
- Alimentation : - 23 670 €
- Vêtement de travail : + 5 923 €
- Crédit-bail : + 11 236 €
- Terrains : + 13 646 €
- Bâtiments publics : + 16 604 €
- Frais de télécommunication : - 6 996 €

Malgré une volonté affichée en 2016 et 2017, et comme en 2018, l'article 6232 – Fêtes et cérémonies est encore déficitaire (132 116 € sur 120 000 € de budget voté) et est en augmentation par rapport aux deux derniers exercices. Un réel effort devra être fait sur l'enveloppe allouée lors des prochaines années.

Depuis plusieurs exercices, la commune a revu ses différents contrats de leasing. Le contrat de la balayeuse est échu, le contrat pour les véhicules techniques a permis de préserver la capacité d'investissement et le remplacement de 7 véhicules simultanément, les contrats des photocopieurs ont été également profondément revus.

Fin 2019, le dernier contrat de leasing photocopieurs (mairie + écoles) a été remis en concurrence. Le nouveau marché commence au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le gain pour la commune, uniquement sur la partie location est estimé à 65 000 € TTC sur les 5 ans du marché. Une importante économie devrait également se trouver dans les coûts à la page (article maintenance).

Comme prévu, les nouveaux contrats en groupement de commande de Somme Numérique (mobile et fixe) ont permis une diminution significative de cet article.

Enfin, pour la dépense de l'article 6067 – fournitures scolaires, la commune reçoit un fond de concours de la CCALN (50€/élève). Cette recette est encaissée au 74751 (comme le fond de concours bibliothèque).

Cependant la CCALN ne soutient plus les ALSH (env. 26 000 €) depuis 2018.

### 3) Autres dépenses

#### - Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

SDIS : la Communauté de Communes Avre Luce Noye a pris en charge la cotisation au SDIS de ses communes membres. Pour Moreuil, le coût est situé entre 90 k€ et 100k€.

La commune ne verse plus de contribution au SIAAL (-85 000€ que l'année n-1).

Le budget de subvention est resté maîtrisé (125 000 €).

#### - Chapitre 66 – Charges financières

Début 2019 la commune et la CCALN ont passé une convention de mise à disposition pour le bâtiment « la maison de la musique ». La CCALN prend en charge à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le remboursement de l'emprunt restant (capital restant dû au 01/01/2019 : 186 798,17 €, échéance de 33 258,32 €).

Ce chapitre est stable dans sa diminution et suit la courbe de désendettement de la commune.

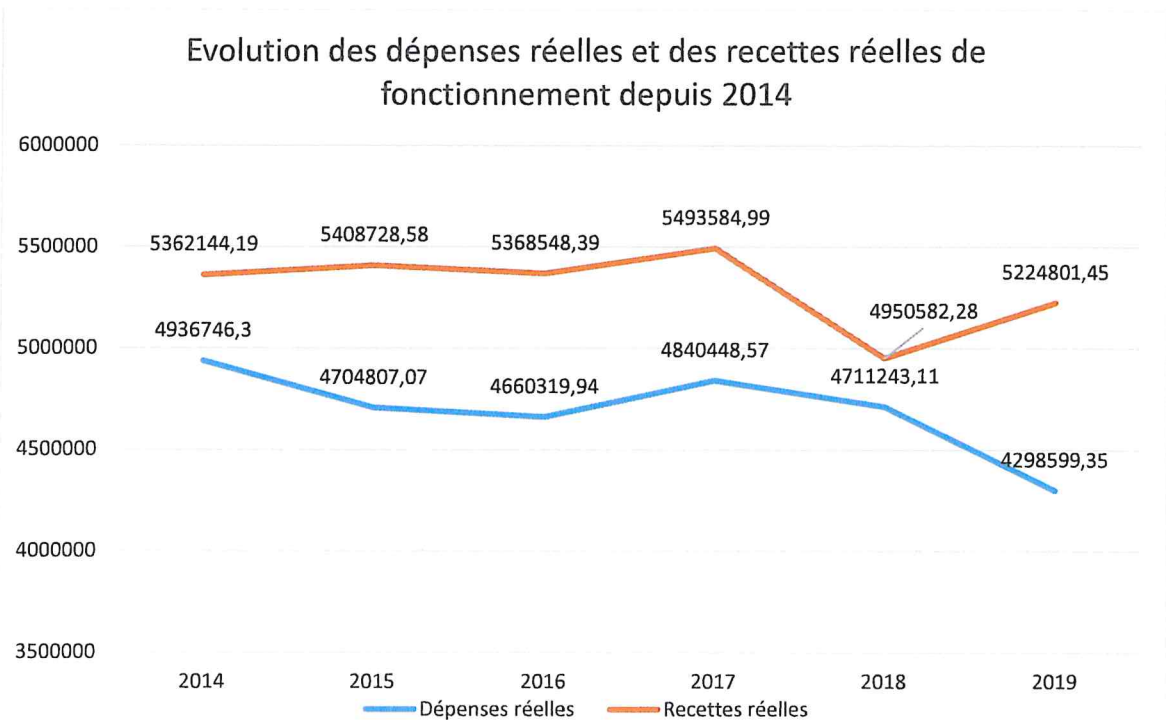
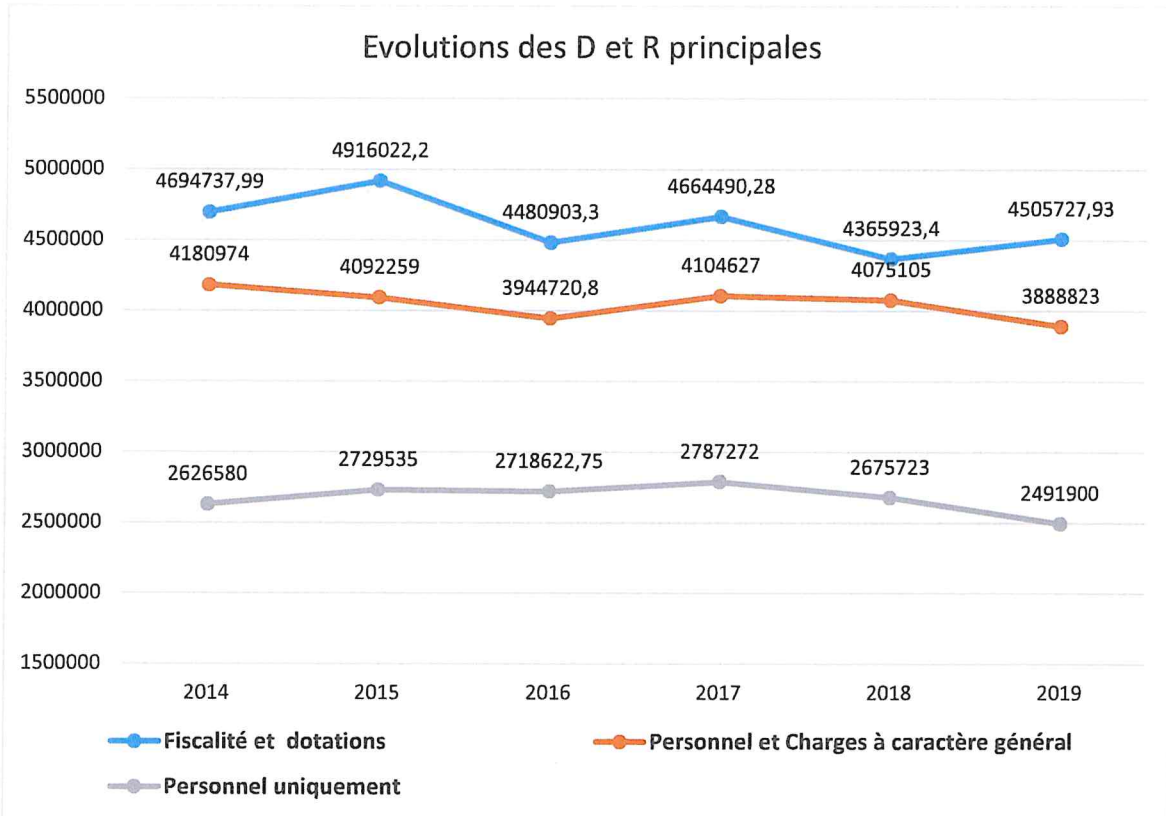
#### - Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

L'année 2019 marque la fin des paiements de l'affaire Lesourd : 105 000 € de dépenses de fonctionnement en moins sur le budget. Cela permettra d'amortir la perte de la taxe sur l'électricité transférée à la FDE80.

Ainsi ce chapitre est de 20 876 € de dépenses en 2019 contre 141 335 € en 2017 et 126 549 € en 2018.

## Bilan

### 1) Retour sur 2019



L'exercice 2018 a connu de mauvais résultats en raison du report imprévu des transferts de compétences à l'intercommunalité.

Ces transferts étant effectifs, la fin de l'affaire Lesourd acté, et grâce aux efforts accomplis depuis plusieurs années sur les dépenses de personnel et les charges courantes, l'exercice 2019 est très positif.

L'effet de ciseau annoncé a été évité et encore plus que l'augmentation des recettes principales (qui ne peut être considéré comme pérenne), c'est la maîtrise des dépenses qui doit être retenue.

Pour la seconde année consécutive le 012 est en nette diminution (-6,8%) et se rapproche du seuil des 50% du budget global de dépenses.

Ces résultats ont été obtenus malgré la baisse du taux de la taxe sur le foncier bâti, le transfert de la taxe sur l'électricité à la FDE80 et en ne comptabilisant qu'un semestre de transfert à la CCALN.

Avec un résultat de fonctionnement de 677 158 €, une épargne de gestion de plus de 990 000 €, donc une capacité d'autofinancement brute de 833 175 € (taux d'épargne de 16,3%) et une Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) de 486 841 € la capacité de désendettement est désormais inférieure à 6 ans (5,16) (pour 4,298 millions € de dette).



## 2) Intercommunalité

Depuis 2018, le Conseil communautaire de la C.C.A.L.N. a déterminé ses nouveaux statuts avec pour conséquence le transfert/mutualisation de plusieurs services et/ou compétences :

- crèche (9 agents) : impact en dépenses de personnel, en charges, mais également en recettes de la CAF et du produit des services. Pour 2018, le reste à charge municipal après déduction des aides de la CAF était de 221 945 €. L'économie d'échelle serait donc de cet ordre dès la réalisation du transfert, éventuellement prévu en juillet 2019 (proratisé sur l'année). A titre informatif, un an de budget crèche en chapitre 012 correspond à 336 205 €.

- relais assistantes maternelles (1 agent) : impact en dépenses de personnel, en charges, mais également en recettes de la CAF. Pour 2018, le reste à charge municipal après déduction des aides de la CAF était de 18 776 €. L'économie d'échelle serait donc de cet ordre dès la réalisation du transfert, prévu en juillet 2019 (proratisé sur l'année). A titre informatif, un an de budget RAM en chapitre 012 correspond à 26 116 €.

- cotisation au SDIS : env. 100 000 € (au chapitre 65 dès le budget prévisionnel) : pris en charge par la CCALN depuis 2018.

- maison de la musique (bâtiment, entretien, emprunt) : mise à disposition gratuite au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec remboursement de l'emprunt (cf. V. Structure et gestion de la dette).

- agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (6 agents) : mise à disposition partielle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un montant estimé à 100 386 € (1014h/Atsem/16,50€/h x 6).

- Fonds de concours versé pour les enfants scolarisés (50€/élève).

- Fonds de concours pour les bibliothèques de Moreuil, Ailly sur Noye et Hangest en Santerre. La quote-part de Moreuil est de 13 000 €.

## **Bilan des orientations 2019 et orientations 2020**

### **Rappel des orientations de 2019 :**

- *Maintien ou diminution des taux d'imposition en fonction de la réalisation des transferts à l'intercommunalité.*
- *Stabilisation des dépenses de personnel (recrutement d'un responsable des services techniques prévu à partir de juillet 2019). Objectif non quantifiable dû aux incertitudes des transferts de personnels à l'intercommunalité.*
- *Stabilisation des charges à caractère général à 1,4 million d'€*
- *Stabiliser les dépenses réelles de fonctionnement à +/- 2% d'évolution en cas de réalisation des transferts à l'intercommunalité.*
- *Réaffecter l'économie de l'affaire Lesourd pour compenser la perte de la taxe sur la consommation d'électricité.*
- *Utiliser les transferts de compétences pour se reconstituer une CAF suffisante à la réalisation de projets d'envergure.*

<b>Bilan des orientations 2019</b>		
<b>Maintien des taux d'imposition</b>	<b>Atteint</b>	<b>Le taux de FB a diminué de 21,79 à 21,14.</b>
<b>Stabilisation des dépenses de personnel</b>	<b>Atteint</b>	<b>- 6,8 %</b>
<b>Stabilisation des charges à caractère général à 1,4 million €</b>	<b>Atteint</b>	<b>1 396 922 €</b>
<b>Stabiliser les dépenses réelles de fonctionnement à max. + 2% d'évolution</b>	<b>Atteint</b>	<b>- 8,9 %</b>
<b>Réaffecter l'économie de l'affaire Lesourd pour compenser la perte de la taxe sur la consommation d'électricité :</b>	<b>Atteint</b>	
<b>Constitution d'une Capacité d'Auto Financement suffisante</b>	<b>Atteint</b>	

### **Orientations 2020 de la section de fonctionnement**

- *Maintien des taux d'imposition.*
- *Stabilisation des charges à caractère général.*
- *Stabilisation des dépenses de personnel suite aux transferts de services.*
- *Revalorisation des bas salaires.*
- *Maintien de l'enveloppe de subventions aux associations.*
- *Poursuite de l'effort de désendettement.*
- *Anticipation des conséquences de la crise sanitaire.*

### III. ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A. Bilan 2019

Programme d'Investissement 2019	Opération	Budget prévisionnel	Dépense réalisée	Recette attendue	Recette réalisée	Résultat	Observation
Programme 15 : Eclairage public	Projet LED	25 000,00				25 000,00	Sur 2020
Programme 35 - Centre culturel	Rayonnages	2 500,00	1 845,59			654,41	Réalisé
Programme 44 MAIRIE	Serveur et ordinateur	10 750,00	10 733,40			16,60	Réalisé
	Sonorisation salle d'honneur	3 237,80	3 237,80			0,00	Réalisé (RAR 2018)
Programme 75 : Matériel services techniques	Outillage	4 929,85	4 189,98			739,87	Réalisé
Programme 82 : bâtiments communaux	Espace Enfance						Réalisé
		154 220,05	146 613,17			7 606,88	Réalisé
	Maitrise d'œuvre		3 888,00			-3 888,00	
	Subvention CD80			36 450,00	35 121,00	-1 329,00	Réalisé (RAR 2018)
	Subvention Région				26 689,00	26 689,00	Réalisé
	Subvention CAF			20 000,00		-20 000	RAR 2019
	Avance CAF			20 000,00		-20 000	RAR 2019
	Adoucisseur cantine	2 604,00	2 604,00			0,00	Réalisé
	Serre chauffage	6 000,00	5 820,00			180,00	Réalisé
	Toiture tennis	22 000,00	21 372,60			627,40	Réalisé
	Sanitaires ACEBO	20 000,00				20 000,00	Passé en fonctionnement
	Porte Salle Vitez	10 000,00	7 694,84			2 305,16	Réalisé
	Chaudière	6 500,00				6 500,00	
	Extincteurs	1 038,60	1 038,60			0,00	Réalisé
	Défibrillateur	1 400,00	1 380,00			20,00	Réalisé mais RAR 2020
Porte maison stade		1 415,81			-1 415,81	Réalisé	

	Porte de la Trésorerie	4 000,00	4 000,00			0,00	Réalisé (RAR 2018)
Programme 84 : environnement	Panneau d'information	15 600,00	15 600,00			0,00	Réalisé (RAR 2018)
	Poubelles	2 000,00				2 000,00	Non réalisé
Programme 88 : écoles et petite enfance	ENT Phase 1	22 000,00	15 068,68			22 000,00	Réalisé mais en RAR 2019 FEDER déduit directement
	ENT DETR			5 860,00		-5 860,00	RAR 2019
	DETR mobilier+TBI			1 923,00	1 923,19	0,19	Réalisé (RAR 2018)
	DETR four			554,00	554,00	0,00	Réalisé (RAR 2018)
	DETR			490,00	489,65	-0,35	Réalisé (RAR 2018)
	Equipement Espace Enfance						Réalisé
	Mobilier	29 000,00	28 171,99	10 000,00		828,01	RAR 2019
	Informatique	2 500,00	1 882,80			617,20	Réalisé
	Fenêtres école Gavroche	70 000,00	58 040,40			11 959,60	Réalisé
	DETR			17 500,00		-17 500	RAR 2019
	Fenêtres école Pablo (sur rues)	145 000,00	136 537,20			8 462,80	Réalisé
	DETR			41 000,00		-41 000	RAR 2019
	CD80			29 000,00		-29 000	RAR 2019
	Enseigne ALSH		2 464,80			-2 464,80	Réalisé
	Mobilier école	5 000,00	2 226,89			2 773,11	Réalisé
Programme 94 Voirie et réseaux	Voirie	52 500,00	51 407,75			1 092,25	Réalisé
	Étude de sol	4 200,00	0,00			4 200,00	En fonctionnement
	Poteaux incendie	8 527,00	17 165,40			-8 638,40	Castel, rue du 8 mai... 4 poteaux
	Borne électrique	3 600,00				3 600,00	Non réalisé
	Raccordement rue M. Garin	4 682,16	4 682,16			0,00	Réalisé
Programme 101 Cimetière	Logiciel	3 360,00	3 360,00			0,00	Réalisé (RAR 2018)
	Reprise des concessions	5 000,00	2 206,00			2 794,00	dont RAR 2018 pour 1 660 €
	Extension	15 000,00				15 000,00	en 2020
	Columbarium	3 105,00	3 104,40			0,60	Réalisé

<b>Programme 102 : Ecole de musique</b>	Solde DETR éclairage			1 935,00	1 935,00	0,00	Réalisé (RAR 2018)
<b>Programme 123 Marais communal</b>	Travaux	23 587,68				23 587,68	RAR 2019
	Subvention						
	<i>Agence de l'eau</i>			9 827,95		-9 827,95	
	<i>CD80</i>			2 948,39		-2 948,39	
	<i>CR</i>			2 948,39		-2 948,39	
<b>Programme Parc des Sports</b>	Jeux et caméras	6 800,00	3 850,45			2 949,55	Réalisé (RAR 2018)
	Jeux	2 000,00	5 196,00			-3 196,00	Réalisé
<b>Opérations financières</b>	Déficit d'investissement reporté	424 827,34	424 827,34			0,00	A ne pas comptabiliser pour le CA
	Emprunt fenêtres			125 000	125 000	0,00	
	Trop perçu TAM	2 964,00	2 963,86	20 000,00	25 028,69	5 028,83	
	FCTVA			44 150,00	38 537,74	-5 612,26	
	Remboursement capital des emprunts	373 000,00	346 335,45			26 664,55	
	Affectation du résultat (1068)			402 824,19	402 824,19	0,00	
<b>Opérations d'ordre et non affectées</b>	Amortissements			125 000	138 043	125 000	
	Sorties d'actifs suite à cession				236 860,5		valeur immo terrain sdis et plus value
	Vente SDIS			100 000	100 000	0,00	
	Réintégration d'études		8 168,68				
	Sorties d'actifs		117 691,82				Terrain + anciens véhicules
	Vente 3 rue Léon Blum				100 000		-100 000

B. Les Restes à Réaliser (RAR)

- 217 205,73 € en Recettes
- 40 231,80 € en Dépenses

IV. **ORIENTATIONS 2020-2021 ET ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES**

*Les projets prioritaires (sous réserve de l'enveloppe disponible) :*

Affectation	Projet	Montant estimé	Observations
<b>Eclairage public</b>	Fin du projet LED	25 000,00	
	renfort lumineux	1 000,00	
<b>Centre culturel</b>	Alarme incendie	7 020,00	
	Ordinateurs	2 000,00	Communication...
	Logiciels	6 000,00	Bibliothèque, Office
	Porte automatique	12 500,00	Remplacement du tourniquet
	Radiateurs	5 000,00	
	Enseigne	1 000,00	
	Mobilier	12 000,00	
<b>Mairie</b>	Informatique	8 500,00	
	Store Covid-19	1 400,00	
	Etude accueil	5 000,00	
	Mobilier	2 000,00	
	Archives	5 000,00	
<b>Accueil de Loisirs</b>	Subvention CAF Espace Enfance	20 000,00	RAR 2019
	Bureau de contrôle Espace Enfance	196,04	RAR 2019
	Subvention mobilier Espace Enfance	10 253,00	RAR 2019
	Mobilier	3 350,00	
<b>Matériel services techniques</b>	Barrières + grilles	1 900,00	
	Tondeuse	1 600,00	
	Désherbeur	3 500,00	
	Matériel électroportatif	1 500,00	
	Tondeuse auto-portée	25 000,00	
<b>Bâtiments communaux</b>	Défibrillateur	1 380,00	RAR 2019
	Défibrillateurs	7 500,00	
	Maison du parc des sports	13 500,00	

	Volets maison rue Victor Gaillard	3 000,00	
	Toiture ateliers	8 300,00	
	Porte Parisud	8 000,00	
	Fenêtre de toit logement rue du 8 août	2 300,00	
	Tables salle Vitez	2 000,00	
	Organigramme de clés	10 000,00	
	Sécurisation entrée mairie	13 000,00	
<b>Aménagement urbain/environnement</b>	Panneaux d'information	5 000,00	
	Etude mail de la Liberté	20 000,00	
	Etude Place Victor Hugo	10 000,00	
	Chemin des écoliers	10 000,00	
	Vidéo protection	20 000,00	
	Bancs	3 000,00	
	Tables de pique-nique	2 500,00	
	Jeux mail	12 000,00	
	Jeux Magister	8 000,00	
	Caniprores	1 500,00	
<b>Programme 88 : écoles et petite enfance</b>	TBI écoles phase 2		
	<i>Travaux câblage</i>	11 100,00	
	<i>Equipements Lucie Aubrac A</i>	13 500,00	
	<i>Equipements Lucie Aubrac B</i>	22 800,00	
	Câblage internet	1 656,00	RAR 2019
	Rideaux antifeu	1 975,44	RAR 2019
	Mobilier	2 175,24	RAR 2019
	Fenêtres intérieures Pablo	145 000,00	
	Chaudière Lucie A	6 000,00	
	Sanitaires Lucie B	20 000,00	
	Totems de signalisation	3 000,00	
	Mobilier école	5 000,00	



<b>Voirie et réseaux</b>	Voirie	90 000,00	
	Poteaux incendie	2 796,00	RAR 2019
	Marquage	5 000,00	
<b>Restauration scolaire</b>	Etude circuits courts	15 000,00	
<b>Cimetière</b>	Reprise des concessions	5 000,00	
	Extension	23 000,00	
<b>Marais communal</b>	Travaux	23 587,68	RAR 2019
	Subventions		15 724 €
<b>Parc des Sports</b>	Terrain de foot (aération)	3 000,00	
	Cloture et barrières	4 000,00	
	Sécurisation	10 000,00	
<b>Ventes (recettes)</b>	Vente Terrain rue Clémenceau	29 610,00	RAR 2019
	Copro et vente CCALN	40 480,00	RAR 2019
	Vente 3 rue Léon Blum	100 000,00	RAR 2019

Plusieurs projets ont vocation à faire partie d'un Plan de Programmation Pluriannuel :

- Le Mail de la Liberté
- Le réaménagement de la Place Victor Hugo
- Le Parc des Sports
- La sécurisation
- La restauration scolaire

## V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

### 1) Annuité

	2017	2018	2019	2020
<b>Capital remboursé</b>	358 238,32 €	357 048,15 €	346 334,23 €	371 790
<b>Intérêts remboursés</b>	188 008,66 €	174 355,77 €	160 830,97 €	154 092
<b>Annuité totale</b>	546 246,92 €	531 403,92 €	507 165,20 €	525 882

En 2019, avec la mise à disposition de la Maison de la Musique à la CCALN, l'emprunt restant sur ce bâtiment a été également transféré.

Capital restant dû (2019) : 215 911 €

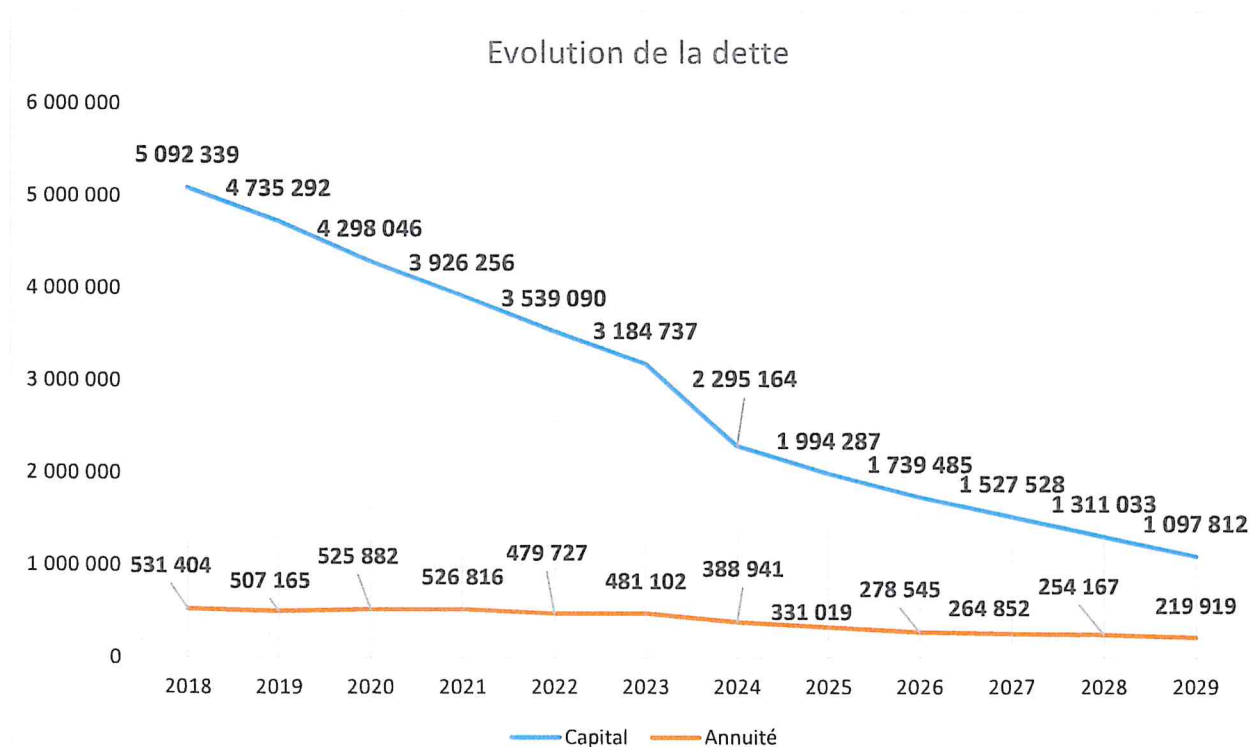
Montant de l'échéance : 33 258,32 €

En 2019, afin de financer l'opération de remplacement des fenêtres des écoles, la Ville a réalisé un emprunt de 125 000 €. Ce dernier débute en 2020 (16 000 € en 2020) pour 8 ans.

### 2) Ligne de trésorerie

En 2019, la commune bénéficiait d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale d'un montant de 250 000,00 €. La ligne a été remboursée intégralement et sera renouvelée (accord déjà communiqué de l'établissement bancaire) à compter de mai/juin 2020.

### 3) Evolution de la dette



L'emprunt va mécaniquement diminuer au cours des prochaines années.

En moins de 10 ans, l'emprunt sera divisé par 4, partant de 4,298 millions en 2020 pour atteindre 1,09 million en 2029.

Malgré cette diminution, les annuités resteront stables (environ 500 000 €/an) jusqu'en 2024 où elles baisseront fortement.

#### 4) Désendettement et projection (présenté lors de la séance de conseil municipal)

##### Transfert de l'emprunt « école de musique » :

- Capital restant dû (2019) : 215 911 €
- Annuité : 33 258,32 €

Demande de financement 2019 : 125 000 €

Désendettement : 215 911 – 125 000 = 90 911 €

##### Projection de la dette 2019-2020 :

Ratio 2019 : 1 181 €/hab    Ratio 2020 projeté : 1 072 €/hab

La moyenne des communes de 3 500 à 5 000 hab : 881 €/hab. Ce ratio sera atteint en 2022 (hors nouvel emprunt).

*de Jean  
Dominique LAHOTTE*



**ANNEXE 1 – FISCALITE DIRECTE LOCALE - EVOLUTION DES BASES**

	2008	2009	2010 TP	2011 CFE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>TAXE HABITATION</b>	<b>2 523 000</b> 2,40%	<b>2 663 457</b> 5,56%	<b>2 736 000</b> 2,72%	<b>2 780 269</b> 1,61%	<b>2 836 000</b> 2,00%	<b>3 041 000</b> 7,23%	<b>3 070 000</b> 0,95%	<b>3 149 069</b> 2,57%	<b>3 067 719</b> -2,58%	<b>3 091 962</b> 0,79%	<b>3 106 294</b> +0,46%	<b>3 199 048</b> +2,99%
<b>FONCIER BATI</b>	<b>3 641 000</b> -5,20%	<b>3 746 695</b> 2,90%	<b>3 837 000</b> 2,41%	<b>3 970 958</b> 3,49%	<b>4 055 000</b> 2,11%	<b>4 109 000</b> 1,33%	<b>4 549 000</b> 10,70%	<b>4 589 473</b> 0,88%	<b>4 646 460</b> +1,24%	<b>4 697 665</b> +1,05%	<b>4 773 354</b> +1,58%	<b>4 860 309</b> +1,82%
<b>FONCIER NON BATI</b>	<b>123 500</b> 1,50%	<b>123 972</b> 0,38%	<b>125 700</b> 1,39%	<b>127 781</b> 1,65%	<b>132 500</b> 3,69%	<b>134 500</b> 1,50%	<b>136 200</b> 1,26%	<b>135 586</b> -0,45%	<b>136 226</b> +0,47%	<b>134 598</b> -1,19%	<b>136 033</b> +1,05%	<b>139 039</b> +2,21%
<b>TAXE PRO</b>	<b>1177000</b> -3,30%	<b>11854943</b> 0,66%	<b>12872000</b> 8,57%	<b>2 321 308</b>	<b>2 017 000</b> -13,10%	<b>2 020 000</b> 0,15%	<b>2 382 000</b> 17,92%	<b>2 716 339</b> 14,03%	<b>2 999 203</b> +10,41%	<b>3 011 621</b> +0,41%	<b>2 474 028</b> -17,85%	<b>2 455 394</b> -0,76%

**ANNEXE 2 – EVOLUTION DES TAUX ET PRODUITS**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>TH</b>	13.21 % 333 288	13.87 % 362 700	14.56 % 398 362	24.67 % 699 395	24.32 % 689 715	24.32 % 739 571	24.32 % 746 624	24.32 % 765 854	24.32 % 746 069	24.32 % 751 965	24.32 % 755 451	24.32 % 775 576
<b>TF</b>	20.05 % 730 021	21.05 % 788 112	22.10 % 847 977	22.10 % 876 707	21.79 % 883 584	21.79 % 895 351	21.79 % 991 227	21.79 % 1 000 046	21.79 % 1 012 899	21.79 % 1 023 630	21.79 % 1 040 138	21.14 % 1 027 749
<b>TFN B</b>	37.19 % 45 930	39.05 % 48 422	41.00 % 51 537	42.99 % 54 769	42.38 % 56 153	42.38 % 57 001	42.38 % 57 722	42.38 % 57 461	42.38 % 57 733	42.38 % 57 043	42.38 % 57 651	42.38 % 58 925
<b>TP CFE</b>	10.25 % 1 207 143	10.76 % 1 275 490	11.30 % 1 297 876	19.59 % 454 684	19.31 % 389 482	19.31 % 390 062	19.31 % 459 964	19.31 % 524 525	19.31 % 579 147	19.31 % 580 968	19.31 % 477 159	19.31 % 474 529

**ANNEXE 3 – EVOLUTION DE LA DETTE**

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Annuité	706 142	698 201	674 243	510 505	512 392	476 516
Par habitant	<u>171</u>	<u>164</u>	<u>162</u>	<u>123</u>	<u>124</u>	<u>115</u>
K remboursé	k = 465 020	k = 487 365	k = 495 499	k = 380 205	k = 407 906	k = 363 374
I remboursé	l = 241 122	l = 210 136	l = 178 744	l = 130 200	l = 104 486	l = 113 142
Total de la dette	<b>3 823 376</b>	<b>3 557 424</b>	<b>3 055 662</b>	<b>2 901 251</b>	<b>2 641 296</b>	<b>3 171 239</b>
Par habitant	<u>923</u>	<u>856</u>	<u>735</u>	<u>699</u>	<u>637</u>	<u>765</u>
	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Annuité	421 526	455 572	510 854	590 554	581 243	586 876
Par habitant	<u>101</u>	<u>110</u>	<u>123</u>	<u>146</u>	<u>143</u>	<u>145</u>
K remboursé	k = 262 452	k = 258 212	k = 285 037	k = 324 678	k = 331 556	k = 330 896
I remboursé	l = 159 074	l = 197 360	l = 225 817	l = 265 875	l = 249 687	l = 255 980
Total de la dette	<b>4 921 737</b>	<b>4 688 273</b>	<b>5 230 060</b>	<b>6 345 213</b>	<b>6 827 187</b>	<b>6 495 630</b>
Par habitant	<u>1188</u>	<u>1132</u>	<u>1262</u>	<u>1575</u>	<u>1688</u>	<u>1605</u>
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Annuité	603 351	618 129	597 386	553 075	546 247	531 403,92
Par habitant	<u>148</u>	<u>152</u>	<u>146</u>	<u>136</u>	<u>134</u>	<u>130</u>
K remboursé	k = 356 637	k = 384 681	k = 379 987	k = 344 533	k = 358 238	k = 357 048
I remboursé	l = 246 713	l = 233 448	l = 217 399	l = 208 542	l = 188 008	l = 174 355
Total de la dette	<b>6 424 919</b>	<b>6 157 344</b>	<b>5 726 319</b>	<b>5 796 530</b>	<b>5 451 846</b>	<b>5 092 339</b>
Par habitant	<u>1587</u>	<u>1514</u>	<u>1409</u>	<u>1422</u>	<u>1342</u>	<u>1254</u>
	<b>2019</b>					
Annuité	507 165					
Par habitant	<u>124</u>					
K remboursé	k = 346 334					
I remboursé	l = 160 831					
Total de la dette	<b>4 298 046</b>					
Par habitant	<u>1058</u>					

Base : 4060 habitants (Insee 2019)

**ANNEXE 4 – EVOLUTION DES RATIOS DE LA COMMUNE DE MOREUIL**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne Départementale 2018/hab	Moyenne Régionale 2018/hab	Moyenne des communes de même strate
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	1079	1137	1191	1170	1386	1288	1204	1199	1155	1213	1183	1173	964	437	1133
Produit des impositions directes/Population	578	559	614	656	645	640	742	717	735	730	756	726	334	144	643
Recettes réelles de fonctionnement/Population	1092	1126	1266	1210	1457	1130	1338	1266	1289	1277	1293	1203	1072	513	1292
Dépenses Equipement brutes/Population	576	408	219	366	80	176	153	279	103	134	66	48	90	24	389
Encours de la dette/Population	1286	1458	1569	1690	1613	1520	1524	1665	1407	1321	1238	1155	496	497	881
DGF/Population	273	279	287	288	277	276	279	265	237	207	194	192	156	NC	218

*Attention : changement de population INSEE : 4042 en 2018 - 4008 en 2020*

*source : collectivités-locales.gouv.fr*